



Le 4 avril 2024

Cheffe régionale Andrea Paul  
Assemblée des Premières Nations, Nouvelle-Écosse  
12 Stanley Johnson Street, unité 4  
Millbrook (N.-É.) B6L 5B4

**Objet : Portefeuilles du Comité exécutif de l'APN**

Chère Cheffe régionale Paul,

Je vous remercie d'avoir accepté la responsabilité de gérer le portefeuille des langues, le portefeuille de la santé (dont la santé mentale et le bien-être) ainsi que le portefeuille des pêches pour l'Est (avec le Chef régional Teegee). Le Comité national des pêches, le Comité des Chefs sur la santé et le Comité des Chefs sur les langues relèvent également de vos portefeuilles. En plus de ces portefeuilles, vous avez également accepté de continuer à siéger au Comité de gestion de l'Assemblée des Premières Nations (APN).

En acceptant ce mandat, vous vous êtes vu confier la responsabilité d'agir conformément aux principes et aux objectifs de l'APN, en défendant les droits et les intérêts de toutes les Premières Nations. Votre engagement à promouvoir l'unité, à favoriser la collaboration et à veiller au respect des principes et des idéaux de la Charte de l'APN est de la plus haute importance. Conformément à l'article 18(9) de la Charte de l'APN :

« Le Chef national attribuera les portefeuilles dans le cadre d'un processus de collaboration avec le Comité exécutif et(ou) réattribuera les sujets des portefeuilles à des Chefs régionaux siégeant au Comité exécutif pour diriger des travaux particuliers, selon les besoins. Après leur affectation, les Chefs régionaux présenteront un rapport trimestriel au Comité exécutif et aux Premières Nations-en-Assemblée, ainsi qu'à leur propre région. Si un Chef régional ne présente pas de rapport trimestriel, le Chef national pourra envisager de réattribuer le portefeuille.

- a) Le titulaire du portefeuille sera chargé de diriger les travaux dans le cadre de son portefeuille, conformément aux résolutions des Premières Nations-en-Assemblée;
- b) Le titulaire du portefeuille présidera toutes les réunions du Comité des Chefs associées à son portefeuille et supervisera les travaux du Comité des Chefs pour s'assurer que toutes les procédures et tous les processus sont respectés et maintenus, conformément au mandat, aux règlements et à la Charte de l'APN. »

En outre, dans le cadre de vos portefeuilles, je vous demande d'entreprendre les activités suivantes, avec l'appui du secrétariat de l'APN :

- **Défense des intérêts** : Dialoguer activement avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour défendre les politiques et les initiatives qui correspondent aux intérêts et aux besoins des Premières Nations. Représenter les préoccupations et les aspirations des Premières Nations dans divers forums.
- **Unité et collaboration** : Encourager l'unité entre les Premières Nations et promouvoir la collaboration sur des questions d'intérêt commun. Travailler en étroite collaboration avec les autres Chefs régionaux en vue de renforcer la voix collective de l'APN.
- **Mobilisation** : Solliciter régulièrement la participation des aînés, des gardiens du savoir, des femmes, des jeunes, des anciens combattants et des personnes 2ELGBTQIA+, par l'entremise de nos conseils consultatifs et d'autres forums, afin de comprendre leurs points de vue, leurs besoins et leurs préoccupations. Mettre en avant ces points de vue d'orienter la prise de décision.
- **Renforcement des capacités** : Travailler au renforcement de l'autonomie et des capacités des Premières Nations. Collaborer avec les partenaires pertinents pour obtenir des ressources et promouvoir les programmes qui améliorent le bien-être des Premières Nations.
- **Reddition de comptes et transparence** : Maintenir un niveau élevé de reddition de comptes et de transparence dans vos actions et vos décisions. Tenir le Comité exécutif informé des dernières nouvelles, des problèmes et des occasions.

En tant que titulaire principal du portefeuille, vous bénéficierez de l'appui du Secrétariat de l'APN et votre travail sera guidé par les résolutions adoptées par les Premières Nations-en-assemblée qui vous confèrent votre mandat. Les résolutions relatives à votre portefeuille comprennent, sans s'y limiter, les suivantes :

#### Langues

- 76/023 – *Soutien en faveur d'un financement urgent pour les langues des Premières Nations*
- 10/2023 – *Soutien au Plan d'action national des Premières Nations pour la Décennie internationale des langues autochtones (2022-2032) des Nations Unies*
- 47/2022 – *Langues des Premières Nations – Un droit défini et exécutoire*

#### Santé

- 16/2023 – *Loi sur la santé des Autochtones fondée sur les distinctions*
- 44/2022 – *Élaboration conjointe d'options stratégiques avec Services aux Autochtones Canada pour un mémoire au Cabinet sur le cadre holistique de soins de longue durée et continus*
- 61/2022 – *Réforme des politiques des services de santé non assurés en matière de déplacement*

#### Pêches

- 73/2023 – *Cadre pour la pêche dans les eaux intérieures fondé sur les droits des Premières Nations*
- 26/2023 – *Transition de l'aquaculture en parcs à filet ouverts à un autre système*
- 08/2020 – *Racisme systémique dans la réponse de Pêches et Océans Canada*

*concernant la pêche fondée sur des droits inhérents de la Première Nation de Sipekne'katik*

- 69/2019 – *Mettre pleinement en œuvre le droit absolu des Premières Nations à la pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles*

Outre les résolutions mentionnées ci-dessus, il existe également un mandat pour le Comité de gestion qui a été approuvé par le Comité exécutif afin de vous guider dans votre travail.

Le soutien financier pour vos déplacements sera assuré par le Secrétariat de l'APN, dans la mesure où des fonds sont disponibles et conformément aux politiques financières de l'APN.

Je vous remercie d'avoir accepté les fonctions de titulaire de portefeuille pour ces secteurs. Je me réjouis à l'idée de travailler avec vous pour faire progresser les travaux de l'Assemblée des Premières Nations.

Megwetch,



Cindy Woodhouse Nepinak  
Cheffe nationale